



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Groupe UDC  
par Monsieur Jean-Luc Addor  
Député  
Chemin du Grand Roé 21  
1965 Savièse

Date 28 février 2013

**Votre question écrite no 35 du 14.12.2012 intitulée: " A quand une loi d'application de la loi sur l'asile"**

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite du 14 décembre 2012, par laquelle vous sollicitez des informations sur l'avancement des travaux de la loi d'application de la loi sur l'asile. Il nous charge de vous répondre comme il suit.

En matière d'asile, les cantons n'ont pratiquement aucune marge de manœuvre. Ils doivent exécuter les décisions prises par la Confédération et héberger les personnes requérantes d'asile qui leur sont attribuées (3,9% pour le Valais).

Les questions de l'hébergement, de l'entretien et de l'occupation des requérants d'asile doivent être étudiées de manière approfondie et faire l'objet d'une large discussion.

Une loi cantonale posera les bases du concept cantonal d'organisation de l'asile, en y intégrant notamment les questions liées à la répartition géographique des activités, à la collaboration avec les communes et aux différentes préoccupations régulièrement exposées devant le Parlement.

C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail extra-parlementaire chargé d'établir un rapport sur la problématique de l'ouverture et de la gestion de centres d'hébergement. Ce rapport servira notamment à l'élaboration d'une loi cantonale d'application de la loi sur l'asile.

Nous espérons vous avoir renseigné utilement et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos meilleures salutations.

**Esther Waeber-Kalbermatten**  
Conseillère d'Etat

Copie à - Président du Grand Conseil  
- Service parlementaire

